162 (2019-2020) — N° 1

PARLEMENT WALLON

SESSION 2019-2020

19 MAI 2020

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de Madame Greoli à Monsieur Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la réhabilitation des friches industrielles du bassin liégeois »

par

M. Liradelfo

site web : www.parlement-wallonie.be
courriel : courriel@parlement-wallonie.be

PROJET DE MOTION

déposé en conclusion de l'interpellation de Madame Greoli à Monsieur Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la réhabilitation des friches industrielles du bassin liégeois »

Le Parlement de Wallonie,

Ayant entendu l'interpellation de Madame Greoli à Monsieur Borsus, Ministre de l'Économie, du Commerce extérieur, de la Recherche et de l'Innovation, du Numérique, de l'Aménagement du territoire, de l'Agriculture, de l'IFAPME et des Centres de compétences, sur « la réhabilitation des friches industrielles du bassin liégeois »;

Demande au Gouvernement wallon,

1. d'appliquer le principe du pollueur-payeur en s'assurant que l'ensemble des frais de dépollution des terrains soient assumés par ArcelorMittal pour ce qui est des sites liégeois;
2. de faire toute la transparence sur la dépollution et les accords, tant de vente que de reconversion de ces sites en publiant l'intégralité des documents relatifs à ces dossiers;
3. d'exclure toute participation d'ArcelorMittal dans l'avenir et la reconversion des sites, à l'exception de leur dépollution.

J. LIRADELFO